

Je le répète, nous sommes heureux de voir que les objectifs fondamentaux de la loi canadienne de l'immigration fassent l'objet d'un texte de loi, car selon nous, c'est une démarche positive. Ces objectifs, ce sont la réunification des familles, la lutte contre la discrimination, le souci du sort des réfugiés, et la réalisation des objectifs économiques, sociaux, démographiques et culturels du Canada. Ce sont des objectifs qui servent nos intérêts bien compris, et nous savons gré au gouvernement d'avoir établi nos objectifs nationaux dans ces termes.

J'estime que la réunification des familles doit continuer de figurer parmi nos grands objectifs nationaux et que nous devrions exploiter toutes les avenues diplomatiques pour la réaliser. Tous les députés applaudissent aux efforts du ministre pour rassurer les Canadiens qui ont des parents en Europe de l'Est et pour réunir les familles et à sa promesse d'appliquer nos règlements et procédures avec compassion et souplesse. La famille est la cellule de base et sa situation est fonction du degré d'épanouissement de notre société. Il est tout naturel que ceux qui immigreront ici veuillent y faire venir leur famille plus tard. Étant donné l'importance que nous attachons à la famille, nous devons encourager et faciliter la réunification des familles d'immigrants.

Comme Canadiens et comme députés, nous voulons tous, j'en suis sûr, que notre politique d'immigration ne soit entachée d'aucune discrimination. Nous voulons également qu'on la perçoive comme telle. Or, en fait, une certaine discrimination existe toujours, et il serait faux de croire que n'importe quel étranger a la même chance de faire une demande d'immigration au Canada. Mon collègue, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), dans son discours du mardi 15 mars 1977, l'a fort bien expliqué.

Nous le savons tous, on accorde des points supplémentaires pour le niveau d'instruction, la formation professionnelle, la spécialisation dans certains domaines, les qualités personnelles, etc. En un sens, c'est injuste envers les personnes qui ne présentent pas ces caractéristiques. Mais nous ne qualifions pas ce mode de sélection de discriminatoire, et le principe important que nous tâchons de respecter, c'est de ne favoriser, dans le cadre de ces critères liés à l'éducation, à la formation professionnelle, etc., aucune race, aucun groupe linguistique par rapport aux autres.

Même s'il faut attendre de voir comment le ministre va interpréter et appliquer la loi et les règlements, je pense que la plupart des Canadiens seront heureux de voir le principe de la non-discrimination entériné par une loi. Je crois aussi que, dans l'ensemble, la plupart des Canadiens sont prêts à admettre que notre politique a toujours été juste de ce point de vue et que ceux qui ont cherché à venir au Canada n'ont pas eu à se plaindre du traitement qu'ils ont reçu. Je souhaite qu'il en demeure ainsi.

Je ne veux pas prendre trop de temps pour parler des réfugiés, parce que d'autres députés de ce côté-ci ont très bien analysé le sujet. Cependant, comme le Canada a signé la convention des Nations Unies relative aux réfugiés, il est grand temps que notre pays fasse quelque chose pour donner une

Immigration

forme précise à l'engagement que nous avons pris dans ce sens. Aucun texte législatif canadien ne confirme ce principe se rattachant à la politique d'immigration. Le gouvernement peut étudier les demandes de statut de réfugié de ceux qui craignent d'être persécutés pour des raisons de race, de religion, d'origine ethnique, ou d'appartenance à un certain groupe social ou mouvement politique. C'est normal et le gouvernement devrait avoir un certain degré de souplesse en étudiant les situations qui peuvent survenir.

Depuis un certain nombre d'années, et je pense ici à l'immigration dans diverses parties du monde de réfugiés du Vietnam et du Chili, une certaine controverse entoure la question de savoir ce qu'est exactement un réfugié et en outre quel rôle l'affiliation politique devrait jouer quand on envisage d'accorder l'asile au Canada. Sauf erreur, le bill prévoit aussi l'établissement par règlement de normes de sélection spéciales pour les réfugiés, ce qui nous permettra de modifier les critères s'appliquant aux immigrants normaux pour aider de façon spéciale les réfugiés à s'établir au Canada.

J'en viens maintenant au domaine de l'intérêt direct du Canada, la réalisation des buts économiques, sociaux, démographiques et culturels du Canada. Les autres domaines dont j'ai parlé sont dans l'intérêt du Canada, mais en fait de façon indirecte. Mon collègue de Provencher a très bien posé les buts démographiques et le manque de direction du gouvernement dans la réalisation de ces buts quand il a parlé au nom de l'opposition officielle le jour où ce bill a été présenté.

Je pense que la décision d'éloigner les immigrants de nos centres urbains déjà surpeuplés comme Montréal, Toronto, Vancouver, Winnipeg et Ottawa est positive. J'estime, comme je l'ai dit au début, que l'immigration est un privilège et qu'il ne devrait pas être déraisonnable de s'attendre que les immigrants nous aident à réaliser nos buts économiques et démographiques. Le bill prévoit une période de service où les aptitudes de l'immigrant pourraient être utilisées pendant six mois. Je pense que le député de Palliser (M. Schumacher) a dit qu'elle devrait être plus longue. Je suis d'accord. Elle devrait être allongée. Elle pourrait offrir un certain choix au sein de certains genres de catégories. Autrement dit, si, par exemple, on a besoin de dentistes dans les régions rurales, qu'on donne au dentiste immigrant le choix entre les régions rurales du Manitoba, de la Colombie-Britannique ou du Québec. Le gouvernement devrait procéder par la voie incitative pour amener les immigrants à se fixer dans certaines régions. Le pays est assez grand et assez varié pour laisser un certain choix de localisation dans l'accomplissement de ces six mois de résidence obligatoire.

Nos objectifs sociaux, économiques, démographiques et culturels exigent en outre la participation des provinces. Je crois au principe énoncé par le passage du bill qui prévoit des consultations avec les provinces. J'espère que ce seront des consultations véritables, et non pas ce à quoi le gouvernement nous a habitués. Trop souvent pour lui, la consultation consiste à annoncer une décision qu'il a prise unilatéralement. J'espère qu'il en ira autrement dans ce cas.